Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_073-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_073

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_073-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_073

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Désignation d'un représentant pour siéger à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de Vitré Communauté

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C qui dispose, en son IV, qu'il « est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.» ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » ;
Vu la délibération n°DC_2026_108 du conseil d'agglomération de Vitré Communauté en date du 23 avril 2026 fixant la composition de la Commission locale pour l'évaluation des charges transférées (CLECT) de Vitré Communauté ;

Considérant l'élection du conseil municipal de Vitré le 15 mars 2026 et son installation en date du 20 mars 2026 ;

Considérant que la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'établissement public de coopération intercommunal, du fait des compétences transférées par les communes membres ;

Considérant que chaque commune membre de Vitré Communauté dispose d'un siège au sein de la CLECT (1 titulaire et 1 suppléant) ;

Considérant que les membres de la CLECT sont désignés par délibération de chaque conseil municipal ;

Considérant les candidatures de Monsieur Paul LAPAUSE en tant que membre titulaire et de Monsieur Lionel LE MIGNANT en tant que membre suppléant ;

Il vous est proposé de désigner Monsieur Paul LAPAUSE comme membre titulaire et Monsieur Lionel LE MIGNANT comme membres suppléant de la CLECT de Vitré Communauté.

Il est procédé au vote :
Abstention : 1
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARD
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE
Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.